



Bulletin municipal

N° 79
Juillet/Août 2021
Bimestriel

Mot du maire

Anzat le Luguet

Bonjour à tous

Les pluies de ce début d'été ont bénéficié à la flore et à la faune, et les promeneurs et randonneurs qui traversent la commune profitent d'une floraison fournie. Espérons que cette humidité permettra aux arbres touchés par les dernières années de sécheresse de reprendre des forces pour lutter contre les parasites. L'épisode de beau temps que nous vivons a déclenché les fenaisons, foin abondant mais qui a été haché sur une petite partie de la commune par de la grêle. Comme chaque année de nombreuses manifestations sont proposées (cf dernière page du bulletin). Nous avons démarré l'été par un excellent concert à la chapelle du Luguet avec le « Duo Nuances » au piano et à l'accordéon (Voir l'article ci joint). Cette année, l'Eco festival AUVERGREEN est organisé sur notre territoire à Parrot par l'API . Le site de Parrot-nature est ouvert tous les jours de 9 h à 19 h et vous propose 8 circuits balisés de 4 à 38 km.

Je vous souhaite un bel été.

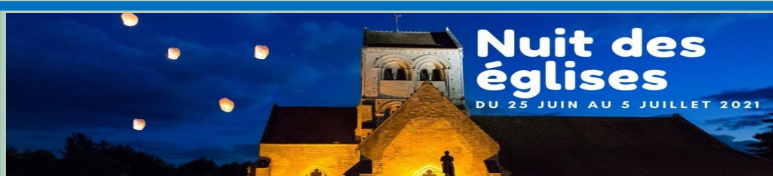
E.Correia

Les encombrants

La benne comme chaque année sera déposée par le SICTOM

probablement du 19 au 24 Août

Prochaine benne municipale le 6 Septembre



Le concert de Duo Nuances nous a charmés le samedi 3 Juillet à la chapelle du Luguet. Présenté dans le cadre de la 7^{ème} nuit des églises à Anzat, cette soirée a mis à l'honneur de la musique classique autour d'un subtil dialogue entre un piano et un accordéon. Clémence et Jérémie Buirette ont créé leur duo en 2005 et depuis revisitent avec bonheur un répertoire classique où se mêlent de façon éclectique, comme ce soir-là au Luguet, thèmes religieux, lyriques et autres (folklore russe, tango argentin).

A l'indéniable créativité de ces deux musiciens aguerris, se mêle une complicité qui faisait plaisir tant à voir qu'à entendre. Que leur talent s'exporte hors de nos frontières et même d'Europe ne nous étonne plus guère.



ANZAT LE LUGUET

Marché de Pays

De 18 h à 20 h

Tous les mardis
du 20 Juillet au
24 Août 2021

Devant la salle
polyvalente

Nombreuses animations

06 95 18 63 50

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

FESTIVAL ÉCO-RESPONSABLE
DU 29 AU 31 JUILLET 2021
PARROT ET CEZALLIER

AUVER'GREEN

avec FANNY AGOSTINI, MARRAINE DU FESTIVAL

TDYO - WAZOO - TONIO ESCARTEZ TEIO - TATI TEIO
COLLECTIF LES HERBES FOLLES - COMPAGNIE DE LADIE DANS LA THEIÈRE
ARTIFES - COIFFERLES - CORCIETS - SERVICIÈLES - BARECO - BRACHE FÉDÉRATEUR-ARTISANS -
LE BARBE FOIRADE - RESTAURANT

Logos of partner organizations: Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agglo Pays d'Issoire, Mairie de Parrot, Mairie de Cezallier, SICTOM, etc.

Nos circuits de randonnées balisés ou non sont saisis dans le site web **CIRKWI**

Outil fourni par le département 63 et basculent automatiquement sur le site web d'Anzat dans la rubrique **Rando**-voici les statistiques de visites de Juin 2021.



Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 10 Juin 2021

Maison des associations : devis cloison et escalier

Les travaux pour installer les sanitaires dans la maison des associations ont été validés précédemment mais il est nécessaire d'installer une cloison. De ce fait, un devis a été demandé à l'entreprise CUBIZOLLES sise à Massiac. Les travaux sont estimés à 1 046.50 € HT.

Aussi, afin d'accéder à l'étage, il a été demandé un estimatif pour un escalier qui s'élève à 3 037 € HT.

Le conseil municipal accepte les travaux de cloison et l'installation d'un escalier pour un montant total de 4 082.50 € HT.

Pour information bâtiment de la boulangerie : réfection des menuiseries extérieures de l'appartement

Il est fait part aux membres du conseil municipal des problèmes de chauffage dans l'appartement de la boulangerie. L'entreprise Cubizolles s'est rendue sur place pour voir l'état des menuiseries extérieures. Il a été constaté que les menuiseries extérieures n'ont pas d'isolation aux abords et que la porte d'entrée n'est pas isolante.

En attendant d'avoir d'autres devis, le devis de l'entreprise Cubizolles s'élève à 3 878.00 € HT.

D'autres travaux sont à prévoir (toiture, isolation, escalier, électricité) pour lesquels il faut déposer des demandes de subvention. L'urgence est de changer les radiateurs. Un devis a été demandé.

Finalisation des travaux de régulation de la sous-station du bâtiment mairie/appartements

Il est fait part au conseil municipal de la nécessité de finaliser les travaux de la sous-station du bâtiment de la mairie et des appartements. Le devis d'ICS d'un montant de 16 173.20 € HT intègre les points soulevés par l'expertise Equilibrides, à savoir :

- Remplacement de la vanne d'équilibrage actuelle Oventrop VTR40 par une vanne d'équilibrage et de régulation IMI TA-Modulator 40

- Dépose de la chaudière fioul et reprise de l'hydraulique pour le découplage et raccordement des départs secondaires

- Pose d'un système de régulation rénové et raccordé sur une sonde extérieure

Il ne comprend pas la réfection des départs secondaires pour les logements.

Le conseil municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé à M. Nicolas BOYER. La décision est reportée au prochain conseil.

Adhésion de la régie communale chaleur bois au dispositif chèque énergie

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que l'Etat a mis en place le chèque énergie en faveur des particuliers.

Le chèque énergie est un titre de paiement nominatif versé sous condition de ressources et réservé aux achats d'énergie ou d'amélioration de l'efficacité énergétique du logement des ménages modestes. Son montant est déterminé en fonction des revenus du ménage et de sa composition. Il est émis au titre d'une année civile soit sous forme dématérialisée soit sur un support papier et a pour échéance le 31 mars de l'année civile suivante.

Aux termes du décret n°2016-555 :

«-Le chèque énergie permet d'acquitter à hauteur de sa valeur faciale, en tout ou en partie :

«-une dépense de fourniture d'énergie liée au logement ;

«-sous réserve des dispositions propres à certaines résidences sociales prévues à l'article R. 124-5, le montant acquitté pour l'occupation d'un logement dans un logement-foyer mentionné à l'article L.633-1 du code de la construction et de l'habitation qui fait l'objet de la convention prévue à l'article L. 351-2 du même code ;

«-une dépense liée à l'acquisition ou à l'installation dans le logement des équipements, matériaux et appareils qui ouvrent droit au crédit d'impôt mentionné à l'article 200 quater du code général des impôts.

« II.- Les personnes morales et organismes auxquels est ouvert le remboursement du chèque énergie sont :

«-les fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel ;

«-les fournisseurs de gaz de pétrole liquéfié ;

«-les fournisseurs de fioul domestique ;

«-les fournisseurs de bois, de biomasse ou d'autres combustibles destinés à l'alimentation d'équipements de chauffage ou d'équipements de production d'eau chaude ;

«-les gestionnaires de réseaux de chaleur ;

«-les gestionnaires des logements-foyers mentionnés à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation ayant conclu la convention prévue à l'article L. 351-2 du même code ;

«-les professionnels titulaires d'un signe de qualité mentionné à l'article 46 AX de l'annexe III au code général des impôts.»

Dès lors, les collectivités territoriales ou régies sont susceptibles d'encaisser des chèques énergie pour le paiement d'énergie de leur logement (factures d'électricité, de gaz, d'achat de fioul, de bois, etc...) ou le loyer d'un logement dans un logement-foyer répondant aux conditions prévues par la réglementation.

De ce fait, la régie communale de distribution de chaleur peut faire partie du dispositif.

L'encaissement du chèque énergie est conditionné par l'accomplissement des formalités d'adhésion au dispositif par l'autorité compétente auprès de l'Agence des services et de paiement.

Le comptable ou le régisseur ne peut accepter l'encaissement des chèques énergie que s'il dispose d'une décision d'adhésion signée par l'Agence de Services et de paiement formalisant l'adhésion de la collectivité ou de l'établissement public local.

Ainsi, afin que la régie communale de distribution de chaleur puisse encaisser les chèques énergie des abonnés du réseau chaleur, il convient d'adhérer au dispositif et de signer une convention avec l'Agence de Services et de Paiement (A.S.P).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour adhérer au dispositif chèque énergie et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'ASP.

Régie "Marché"

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'une régie de recette "marché - animations" a été créée par délibération en date du 22/06/2014, modifiée par délibération en date du 07/12/2014 afin de pouvoir encaisser les droits de place lors des marchés nocturnes, le marché de Saint Sylvestre et les entrées lors des animations et enfin modifiée le 19/07/2015 afin d'encaisser la recette des buvettes. Or, depuis deux saisons, les droits de place ne sont plus demandés aux exposants, les animations sont désormais gratuites.

Il est aussi rappelé que l'organisation des halles et marchés relève de la compétence du maire qui, par une délibération du conseil municipal, établit le règlement ou le cahier des charges des marchés établis dans la commune :

Création ou transfert d'un marché, fonctionnement général du marché, nombre d'emplacements pour les commerçants, dates et horaires des marchés communaux, tarifs des droits de place, types d'autorisation, règles du stationnement et de la circulation des véhicules, contrôle des transactions qui s'effectuent sur le marché notamment.

Aussi, la fixation et la révision des droits de place (qui ne présentent aucun caractère obligatoire) perçus dans les halles, foires et marchés relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal et ne peuvent faire l'objet d'une délégation de service public. Il en ressort que la commune n'a pas d'obligation de fixer un droit de place (dont le montant est libre, il peut donc être à 0) ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de supprimer le droit de place et de ce fait la régie "marché - animation".

du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du sport-du spo



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE MEUX-ÊTRE

Avec un programme d'Activité Physique
Adaptée à destination des plus de 60 ans à
Anzat le Luguët

Contact : Aurore CHARRIERE 06 88 92 73 69



musculaire des chaînes profondes et qui vise au bon équilibre du corps. C'est une activité qui requiert un placement précis, des mouvements lents et une respiration thoracique. C'est pourquoi les séances auront lieu en petit groupe (6 à 8 personnes max) à la salle polyvalente d'Anzat. Les bénéfices sont nombreux : l'harmonisation de la silhouette, ramener le corps dans un alignement idéal pour une plus grande stabilité et ainsi limiter les douleurs et blessures permanentes. Les séances Pilates sont ouvertes à tous. Le coût est de 10 euros par séance (la 11ème séance est offerte).

Pour les deux programmes une séance découverte est offerte. Pour une pratique sans risque, toutes les séances sont réalisées par une enseignante en activités physiques adaptées et santé. Pour plus d'informations :

06 88 92 73 69.

Le programme « **seniors en forme** » est un programme d'activité physique adaptée à destination des plus de 60 ans. Il a pour objectif l'amélioration des capacités physiques, la prévention des chutes, d'apprendre à adapter sa pratique d'activité physique selon sa pathologie et se faire plaisir. Des bilans initial et final (confidentiels) sont réalisés pour chaque participant afin de mieux connaître les adaptations nécessaires lors des séances.

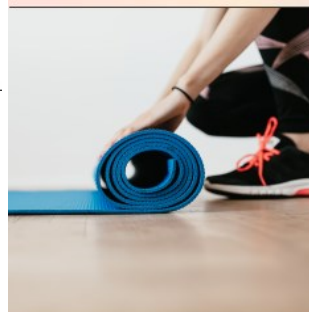
Les séances sont hebdomadaires (idéalement le mardi après-midi) sur réservation (10 personnes max) et auront lieu à la salle polyvalente d'Anzat le Luguët.

Le programme étant financé, le coût est d'un euro par séance.



Des séances hebdomadaires de Pilates vont être proposées (idéalement le mardi après-midi ou soir). Le Pilates est une méthode douce qui a pour objectif le renforcement

Séance de Pilates à partir Septembre 2021 à la salle polyvalente d'Anzat le Luguët



Le Pilates est une méthode douce qui permet le renforcement musculaire des chaînes profondes et vise au bon équilibre du corps.

C'est une méthode basée sur un placement précis, des mouvements lents et une respiration thoracique.

Pilates : groupe de 6 à 8 personnes par séance

Pilates adaptée : groupe de 6 personnes par séance
(femme enceinte, seniors, post-thérapie)

Inscription obligatoire

Séance réalisée par
Aurore Charrière

Enseignante en activités
physiques adaptées, formée
Pilates Matwork I et Pilates
adaptée

1 séance de découverte offerte

Pour toutes informations et
inscription merci de me
contacter au 06 88 92 73 69



Ce qui s'est passé

La 7ème édition du « Printemps des Poètes » s'est tenue le 22 mai à Anzat. Après L'Ardeur, La Beauté et Le Courage, le thème choisi cette année par le Ministère de la Culture était le « Désir ». A cette occasion comme toujours poèmes (de Baudelaire, Verlaine pour n'en citer que quelques uns) et chansons (Nougaro, Jean Ferrat.....) se sont succédés avec la participation de plusieurs Anzatois et de notre fidèle chanteuse Maria Coury. Le public masqué n'avait pas manqué ce rendez vous annuel.



Le soleil était de la partie pour la **fête de la montagne** organisé par l'association sportive d'Anzat. Le dimanche 13 Juin à Parrot de nombreux visiteurs sont venus acheter des produits locaux aux producteurs des environs, et pendant ce temps environ 80 sportifs empruntaient les parcours fléchés des 18, 28, 38 kms à pieds ou en VTT ou le parcours famille de 10 kms autour de Parrot.

Merci à tous les producteurs et artisans venus nombreux cette année, à Aurore venue avec son accordéon et à tous les bénévoles de l'association.



Animations 2021

- Juillet :**
Samedi 3 Juillet : Nuit des églises. Concert de musique classique à 21 h à la Chapelle du Luguët avec le « DUO NUANCES » piano-accordéon classique.
- 29 au 31 Juillet :** A Parrot, Eco-festival « Auvergreen », organisé par l'API. Parrainé par Fanny Agostini et Julien Pierre.
- Août :**
Du Samedi 3 Août au
Samedi 28 Août : Exposition permanente à la Grange d'Angèle au Luguët.
Samedi 5 Août : Vernissage en musique : chansons et accordéons à la Grange d'Angèle.
Vendredi 6 Août : Nuit des étoiles : à 22h30 au Pirou observation des étoiles avec le club d'astronomie de Brassac.
Samedi 7 Août : Soirée Jazz avec le groupe Blue Time à 20 h 30 à la salle polyvalente.
Mardi 10 Août : Soirée cinéma avec l'association « Cézallier-Vallée de la Sianne », 20h30 salle polyvalente. Projection du film « L'Ecole buissonnière » de Jean Paul Le Chamois.
Samedi 14 Août : Chants et musiques Occitans avec Arnaud Cance, 20h30 à l'église d'Anzat.
Mardi 17 Août : Concert de la mi-Août avec le duo « HiverPool » (Delphine Fargier et Martial Semonsut) 20h30 À la Chapelle du Luguët .
Samedi 21 Août : Soirée contes avec Séverine Sarrias « Le chemisier jaune » - 20h30 salle polyvalente.
Samedi 28 Août : Feux d'artifices pour la St Roch.
- Septembre :**
Dimanche 12 Sept : Grande fête du Cézallier à Montmoirat, commune d'Autrac.
Samedi 18 Sept : Journée du patrimoine : les moulins de la commune.
- Novembre :**
Dimanche 21 Nov : 7^{ème} foulée Anzatoise, organisée par l'ASDAL-12 et 21 kms sur un nouveau parcours.

Décès : M. Jean-André Brof du Luguët né le 30 Janvier 1937 est décédé dans sa 85^{ème} année le dimanche 18 Juillet 2021.

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie.
Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 73 71 74 68

IPNS